

## CAN 20 et 21 janvier 2026

### Contexte général

Le contexte international en ce début d'année 2026 connaît un bouleversement inédit depuis 80 ans, sous la pression de Donald Trump. Le droit international, le respect des droits des peuples sont chaque jour piétinés dans un nombre grandissant de pays. La population de Gaza et de la Cisjordanie continue d'être la cible de l'armée israélienne. Les Gazaouis subissent des conditions indignes d'existence et l'éviction prochaine, hors du territoire de Gaza, dans le même temps, les associations humanitaires internationales ont été exclues de la bande de Gaza, unilatéralement par le gouvernement de B.Netanyahu. Les conséquences seront une nouvelle fois dramatiques pour la population.

En Iran, les mobilisations pour dénoncer la vie chère, l'explosion de la pauvreté produites par l'accaparement des richesses par les piliers du régime islamiste, mais aussi les atteintes aux libertés fondamentales prennent de plus en plus d'ampleur. Les femmes et les jeunes y jouent un rôle central, dans la continuité du mouvement « Femme, Vie, Liberté ». La répression féroce – désormais reconnue par le pouvoir qui ne peut plus la nier – qui s'abat sur les manifestant·es trouve un écho au-delà des frontières de la République islamique : en France, une large intersyndicale a appelé à des rassemblements de soutien au peuple iranien, notamment le samedi 17 janvier.

De son côté Donald Trump continue de piétiner le droit international à l'image de ses agissements au Vénézuéla. La réaction d'Emmanuel Macron a de facto placé la France dans une position non critique de l'initiative du président américain, pourtant contraire au droit international. L'impérialisme américaine est plus que jamais le bras armé du capitalisme, puisque le but avoué est de permettre aux multinationales de mettre la main sur des réserves pétrolières. La preuve, une de plus, que le capitalisme se nourrit, au prix fort, de la prédateur et l'exploitation de ressources limitées, notamment lorsque l'extrême droite s'empare du pouvoir, se comportant en bras armé assumé du capitalisme et non en défense des peuples.

. Donald Trump use aussi de méthodes brutales et illégales pour concrétiser ses visées sur le Groenland : l'annexion contrainte d'un territoire souverain est contraire à la Charte des Nations unies et il la double d'un chantage aux droits de douane contre les pays européens qui se sont portés en soutien du Groenland et du Danemark.

### Situation politique

La menace d'une arrivée de l'extrême droite au pouvoir grandit encore. Le RN est en bonne position dans un nombre non négligeable de villes à quelques semaines des élections municipales. Au niveau national, le RN semble certain d'accéder au second tour dans nombre de communes et avoir plus de chances que jamais de l'emporter. Le dernier baromètre du *Monde* montre que les idées d'extrême droite continuent de progresser dans l'opinion, en écho aux manœuvres de certaines personnalités de droite qui s'affairent à réaliser « l'union des droites », faisant tomber, sans scrupule, le cordon sanitaire autour de l'extrême droite. Cette même enquête montre que le RN est perçu comme le principal opposant et capable de gouverner, ce qui l'ancre toujours plus dans une dynamique de prise du pouvoir.

Avec la FSU, et dans les cadres intersyndicaux existants, le SNES poursuivra son travail d'analyse et d'information auprès de la profession. Il s'agit de montrer les dangers de l'extrême droite pour nos élèves, nos collègues et les services publics, mais aussi les impostures du RN en matière de propositions économiques et sociales. Il continuera, en toute indépendance, de démontrer que d'autres choix, progressistes, porteurs d'égalité, sont possibles : c'est par la construction d'alternatives répondant aux préoccupations sociales qu'on pourra empêcher le RN de prendre le pouvoir.

L'accord commercial entre l'UE et le Mercosur constitue une nouvelle attaque contre l'environnement, l'agriculture et le monde du travail. Cet accord alimente une concurrence généralisée entre territoires et modèles sociaux, conduisant à un nivelingement par le bas des

protections sociales et environnementales. Les bénéfices se concentrent sur quelques grandes entreprises exportatrices. Le SNES-FSU dénonce l'arrestation et la garde à vue de Thomas Gibert et Stéphane Galais, porte-paroles de la Confédération paysanne alors qu'ils portaient pacifiquement, dans le cadre d'une mobilisation annoncée, les revendications pour une agriculture respectueuse des paysan·nes, des territoires et du climat. Cette arrestation s'inscrit dans un continuum de répression des mouvements sociaux : surveillance accrue, intimidations, arrestations injustifiées... tout confirme une volonté du pouvoir de faire taire la contestation politique et sociale. Le Premier ministre a annoncé la présentation d'un projet de loi pour l'agriculture au printemps, qui reprend les grandes lignes de la loi Duplomb : toujours moins de normes ! Une dérégulation dangereuse et qui ne règle en rien les problèmes structurels de l'agriculture française.

## Budget

Le PLFSS adopté le 16 décembre n'est pas à la hauteur des enjeux en terme de protection sociale. Il est marqué par une austérité budgétaire avec des ressources insuffisantes pour répondre aux besoins. Des mesures ont été abandonnées, en partie grâce à la mobilisation des actifs et actives et des retraité·es et le soutien de l'opinion publique (gel des prestations sociales et des pensions de retraite, doublement des franchises médicales et des participations forfaitaires, ...). Mais le PLFFS adopté reste un budget qui reflète les choix économiques et sociaux des libéraux : mise à mal de l'hôpital public, maintien des dépassements d'honoraires, transferts entre la Sécurité sociale et les complémentaires.

Depuis le mois d'octobre, les débats sur le PLF confirment la ligne de la politique de l'offre et le refus d'une majorité de parlementaires de faire le choix de plus de justice fiscale. Après la rejet de la taxe Zucman et ses déclinaisons par l'Assemblée nationale, au Sénat, la majorité de droite et du centre a privilégié les baisses de dépenses (en visant en particulier les services publics et la Fonction publique avec le non-rempacement d'un·e fonctionnaire de l'État sur deux partant à la retraite et l'augmentation du nombre de jours de carence pour les arrêts maladie des fonctionnaires) aux hausses d'impôts. Le gouvernement fait aussi le choix de donner la priorité à l'Armée et la Défense au mépris des urgences des services publics, notamment éducatives. Le SNES-FSU dénonce la relégation du budget de l'Education nationale derrière celui de l'Armée.

Le Premier ministre a annoncé début janvier qu'il n'y aurait pas de vote sur le PLF. L'utilisation, malgré son engagement, de l'article 49.3 est un coup de force antidémocratique.

Sur le fond, Sébastien Lecornu a présenté ses dernières propositions vendredi 16 janvier. Elles ne concernent que les dépenses (hausse de la prime d'activité, gel de l'impôt sur le revenu, généralisation du repas étudiant à 1 euro, création de 800 emplois d'AESH, etc.) et se chiffrent autour de 7 milliards d'euros.

L'abattement fiscal de 10 % sur les pensions de retraite est maintenu. Alors même que le Premier ministre garde l'objectif d'un déficit public à 5 % du PIB, il prévoit ces derniers jours le maintien de la surtaxe sur les profits des grands groupes à près de 8 milliards d'euros en 2026 et le maintien à hauteur de 2025 de la CVAE. Il a annoncé une nouvelle vague d'économies dans les budgets dits non prioritaires : « *Pour la première fois, les dépenses des ministères, en euros courants, seront inférieures à celles de l'année dernière* », confirmant également l'objectif d'« économies structurelles », ce qui laisse augurer de coupes drastiques dans les services publics, l'emploi ou la transition écologique. Le SNES-FSU poursuivra son travail d'analyse et d'information autour du budget pour préparer les mobilisations contre l'austérité et pour un autre budget de justice fiscale, sociale et environnementale.

## Rentrée 2026

Le CSAMEN a déjà été reporté trois fois en raison de la non adoption du budget. Le ministre prétend se dégager du cadre légal à ce stade, à savoir la loi spéciale, et fait le pari d'une préparation de rentrée sur la base d'un schéma d'emplois avec 4000 suppressions d'emplois de professeur·es

(1<sup>er</sup> et 2d degré confondus). Le SNES-FSU n'acceptera pas que le Ministre acte des suppressions de postes en l'absence de budget à l'Assemblée nationale. Toute présentation de la carte des emplois pour la rentrée préfigurant la suppression de 4 000 postes serait inacceptable car insincère.

Le SNES-FSU continuera de faire la lumière sur les réalités des choix budgétaires du gouvernement pour le 2d degré : suppression d'emplois d'enseignant·es, absence de créations de postes de CPE, blocage de toute mesure de revalorisation des salaires et des carrières.

### **Préparation de rentrée**

Dans toutes les instances, du CSAMEN au CA des établissements en passant par les CSAA et CSASD, le SNES-FSU veillera à ce que les délais légaux, le cadre démocratique et les compétences décisionnelles soient respectés. Le SNES-FSU imposera la transparence sur les évolutions des plafonds d'emploi nationaux et académiques, en particulier celle liée à la création de 2000 ETP supplémentaires (+ 800 par rapport au PLF) destinés au recrutement d'AESH. Dans les académies, il exige que les calendriers soient établis de manière à ce que les équipes puissent être réellement consultées dans les établissements. Les CA et leurs émanations doivent exercer pleinement, dès maintenant, leur compétence d'usage des dotations horaires attribuées aux établissements (adoption d'un TRMD découlant d'une structure précise que le CA fixe ayant pour conséquence éventuelle des propositions de créations-suppressions de postes sur lesquelles il émet un avis). Le SNES-FSU mobilise et soutient les établissements en lutte contre les effets des suppressions d'emplois que subit le second degré depuis bientôt 10 ans.

### **Salaires-Carrières**

Les revendications salariales sont au cœur du projet du SNES-FSU pour le second degré. La revalorisation des salaires est une condition de l'attractivité de nos professions. Leur féminisation fait de cette revalorisation un enjeu d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est particulièrement le cas pour les AESH.

Le SNES-FSU exige en particulier

- la revalorisation de la grille des AESH
- la création d'un grille nationale pour les AEd avec progression automatique dès les premières années
- l'harmonisation par le haut des grilles académiques des non-titulaires et un plan de titularisation pour mettre fin à la précarité.
- l'augmentation d'au moins 15 % de la valeur du point d'indice et son indexation sur les prix
- la refonte des grilles des corps enseignants et assimilés avec l'ajout de 130 points pour le premier échelon et des progressions d'au moins 40 points par échelon
- l'augmentation des taux de promotion à la hors-classe et à la classe exceptionnelle et des taux identiques pour tous les corps enseignants.
- la création d'un barème pour l'accès à la classe exceptionnelle permettant d'en faire un grade de débouché pour toutes et tous
- l'augmentation de l'ISOE et des indemnités correspondantes pour les CPE et Psy-EN
- Un plan d'intégration des certifié·es dans le corps des agrégé·es et des CPE et Psy-En dans de nouveaux corps du niveau de l'agrégation conformément aux mandats de la Rochelle.

### **Fonction publique**

Le ministre de la Fonction publique, David Amiel, a annoncé vouloir relancer le chantier des rémunérations, actant le tassement des grilles indiciaires, comme le SNES et la FSU le dénoncent depuis plusieurs années. Mais il renvoie la concrétisation de ce chantier à...l'après-présidentielle en 2027. Il ne dit rien de la valeur du point d'indice ou de l'égalité femmes/hommes. C'est inacceptable et ne peut faire office de politique salariale. Il y a urgence à annoncer des mesures générales (valeur du point, adjonction générale de points) sans attendre le nécessaire travail de

refonte des grilles. La revalorisation pour l'ensemble de la fonction publique et celle pour le second degré ne peuvent attendre.

## PSC

Alors que la campagne d'affiliation pour le contrat collectif en santé se poursuit avec les académies de la zone C, la préparation de l'adhésion au contrat collectif facultatif en prévoyance pâtit du décalage de calendrier imposé par le ministère qui a repoussé au mois de mars toute information précise en direction des collègues sur les modalités d'accès au nouveau contrat. Les modalités retenues, avec un contact téléphonique obligatoire, risquent de ne pas permettre à toutes et tous de souscrire ce contrat dès le 1<sup>er</sup> mai. Le SNES-FSU exige du ministère et de l'opérateur MGEN-CNP-MAGE qu'ils mettent tout en œuvre pour éviter cet écueil. Il faut impérativement éviter les ruptures de couverture. Tout doit donc être fait pour permettre à toutes et tous d'adhérer au contrat collectif au plus tôt et dans l'intervalle, les contrats actuels doivent pouvoir être maintenus, sans nouvel engagement contractuel qui priverait les contractant·es de la possibilité de basculer sur le contrat collectif dans le délai de 6 mois après le 1<sup>er</sup> mai. C'est l'objet de la clarification à laquelle la MGEN s'est engagée. La PSC pour les retraité·es se révèle de plus en plus problématique (modalités d'adhésions, cotisations de base et options des conjoint·es très élevées ...) et opaque. Au-delà des problèmes de solidarité intergénérationnelle entre actifs, actives et retraité·es et intragénérationnelle (entre retraité·es), de découplage entre santé et prévoyance, la question de la tarification à l'âge est très vive. Tout semble fait pour dissuader les retraité·es d'opter pour le contrat collectif en santé alors que les interrogations sur les contrats individuels sont nombreuses.

## DROM

Depuis 1953, les personnels enseignants exerçant dans les territoires d'outre-mer bénéficient d'une majoration de traitement de 40 %, destinée à compenser, de manière très relative, la cherté de la vie dans ces territoires. Ceci a été le fruit d'un long combat. Le décret du 27 juin 2024 marque une remise en cause brutale de ce dispositif : au nom d'économies budgétaires dérisoires, le gouvernement a décidé de réduire, de façon dégressive, la rémunération des agentes et agents placé·es en congé de longue maladie.

Cette mesure profondément injuste frappe des personnels déjà fragilisés par la maladie. Elle est d'autant plus inacceptable dans des territoires où l'incidence de pathologies graves, notamment les cancers, est aggravée par des pollutions environnementales durables telles que celle liée au chlordécone. Rien ne justifie, par ailleurs, l'idée selon laquelle le coût de la vie serait moindre lorsque l'on est malade. Dans ce contexte, le SNES-FSU s'engage aux côtés de la FSU et participera pleinement au recours collectif visant à contester, devant le Conseil d'État, les conséquences de ce décret.

## Égalité femmes/hommes

Le SNES-FSU soutient les initiatives pour visibiliser la lutte contre le sexisme, qui est le socle d'un système de domination patriarcale perpétuant les inégalités et les violences de genre, le dimanche 25 janvier, journée nationale contre le sexisme. Cette journée est un point d'appui pour lancer les préparatifs de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes le dimanche 8 mars prochain. Le SNES-FSU est pleinement engagé dans la construction d'une mobilisation massive pour défendre les droits des femmes qui, partout dans le monde, sont menacés par la montée des idées d'extrême droite ou la guerre. Mais ce sont aussi dans les sphères domestiques et professionnelles que prennent racine les logiques de domination.

Ce 8 mars 2026, journée de grève féministe même un dimanche, sera l'occasion de visibiliser l'engagement du SNES-FSU pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en matière de salaires et de pension, de carrière, d'articulation des temps de vie, de santé, de lutte contre les VSS au travail. Le SNES-FSU portera particulièrement la voix de nos collègues AESH, à 93% des femmes, qui revendentiquent un statut de fonctionnaire de catégorie B, pour en finir avec la

précarité de leur métier. À rebours des discours masculinistes que l'on voit fleurir sur les réseaux sociaux, le SNES-FSU continuera également de porter la nécessité d'une éducation émancipatrice à l'égalité, notamment en revendiquant de nouveau, à l'occasion de ce 8 mars, des moyens dédiés à la mise en œuvre des programmes d'ÉVARS.

### **Non titulaires**

Les situations rencontrées par les enseignant·es, CPE, Psy-EN non titulaires et les maîtres auxiliaires soulignent l'urgence d'un cadrage national garantissant l'égalité de traitement. Les grilles de rémunération demeurent fortement disparates selon les académies, y compris pour les maîtres auxiliaires, sans transparence sur les orientations ministérielles. À Mayotte, les collègues ne cotisent toujours pas à l'Ircantec, une situation inacceptable que le SNES-FSU continue de dénoncer. Les trop-percus, les titres de perception massifs et l'absence de subrogation placent de nombreux et nombreuses collègues dans des situations financières insupportables. Face à ces dysfonctionnements, le SNES-FSU exige la remise à l'ordre du jour du groupe de travail ministériel reporté depuis 2024 ou, à défaut, l'ouverture d'une audience. Le vote des non-titulaires aux élections professionnelles peut peser : le SNES-FSU entend montrer qu'il connaît leurs difficultés et défend leurs droits.

### **AESH**

Le 7 janvier 2026, la proposition de loi pour la création d'un statut de fonctionnaire d'État de catégorie B pour les accompagnant·es d'élèves en situation de handicap a été rejetée. E. Geffray s'y était déclaré opposé. Seulement 1 200 recrutements d'accompagnant·es sont prévus pour l'an prochain, alors que près de 49 000 élèves étaient encore privé·es d'accompagnement en septembre et que la plupart de celles et ceux accompagné·es ne le sont pas à la hauteur de leurs besoins. Aucune mesure salariale n'est envisagée par le MEN pour augmenter les AESH qui pourtant subissent une précarité structurelle : salaires d'environ 900 euros, temps incomplets imposés, absence de perspectives, formation insuffisante. Cette situation fragilise l'accompagnement des élèves et contribue à la fuite du métier. Les arguments fallacieux avancés par le gouvernement traduisent une absence de volonté politique. En refusant la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, en ne leur octroyant pas de salaires leur permettant de vivre correctement de leur métier, le gouvernement et la majorité sénatoriale envoient un message clair : l'École inclusive n'est pas une priorité. Le SNES-FSU reste mobilisé en faveur des AESH et exige un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH ; une rémunération à temps plein sur la base de 24h d'accompagnement ; une formation initiale et continue qualifiante reconnue ; la reconnaissance pleine de leurs missions ; la suppression des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) et des pôles d'appui à la scolarité (PAS). Le SNES, avec la FSU, appelle à renforcer les mobilisations unitaires pour une École publique réellement inclusive, respectueuse des droits des élèves et des personnels.

### **Démographie scolaire**

Le SNES-FSU ne laissera pas la question démographique être instrumentalisée pour détruire l'école publique et supprimer des postes. Depuis longtemps, il fait la démonstration de la détérioration des conditions d'encadrement, il réaffirme l'impérieuse nécessité de maintenir la présence et de défendre l'ouverture des établissements publics dans tous les territoires, il n'acceptera pas la fermeture de collèges ou lycées publics notamment au profit du privé ni les offensives pour rapprocher école et collège dans le cadre d'une école fondamentale décentralisée. L'Éducation nationale doit le rester, les évolutions démographiques ne doivent pas être un outil pour territorialiser un peu plus l'exercice de ses missions, le treizième alinéa du Préambule de la Constitution de 1946 dispose que « *L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* ».

### **École publique, cause commune**

Depuis fin 2023, sous l'impulsion du SNES-FSU et à l'initiative de la Fédération, le collectif pour l'École publique laïque unit le monde laïque autour de la mise en valeur de l'École publique, afin qu'elle redevienne la priorité du pays au profit de toute la jeunesse. Les organisations signataires, à l'occasion des élections municipales, dans un dossier qui se veut pédagogique, ont lancé par une conférence de presse unitaire ce lundi 12 janvier, une campagne « École publique, cause commune » à destination des citoyens et citoyennes, maires, représentant·es des communautés de communes, élus·es, candidat·es. Nos sections académiques et départementales pourront trouver dans ce dossier les outils, arguments et analyses techniques, pour proposer à nos partenaires des initiatives locales afin de poser l'impérieuse nécessité de la limitation d'un financement public de l'enseignement privé sous contrat, fondamentalement, juridiquement, moralement, contestable.

## Métier

Une offensive de caporalisation des pratiques est à l'œuvre dans un contexte où les agissements toxiques de chef·fes d'établissement se multiplient, particulièrement dans un contexte de culpabilisation systématique à la moindre absence, et la pression à les rattraper systématiquement. Les militant·es du SNES-FSU les affrontent au quotidien auprès des collègues. Ils et elles constatent qu'une violence trop souvent dirigée contre des personnes coexiste avec une violence contre le travail des personnels : la tentative d'enfermer le travail réel et vivant des personnels dans des protocoles, des plans, des dispositifs rigides ou des expérimentations qui épuisent et dérégulent. Nos revendications sur les conditions de travail doivent participer à la lutte. Nous disposons aussi d'analyses et d'outils pour aider les équipes à faire comprendre les procédés managériaux et à y faire face par le rapport de force, en instances ou dans les cadres réglementaires et juridiques. Le SNES-FSU poursuit leur diffusion. Les agissements toxiques et la caporalisation s'appuient sur des formes de déstabilisation professionnelle comme l'évaluation ou l'autoévaluation qui sert souvent à la culpabilisation. Le SNES-FSU dispose aussi de moyens pour réassurer des collectifs par la prise de conscience de leur travail réel, de leurs efforts quotidiens, de leur créativité, de la légitimité de leur expérience. Les déployer permet aussi aux équipes de résister aux attaques déclarées et de renforcer leur immunité contre celles à venir.

## Collège

À la rentrée 26, les groupes de niveau seront désormais facultatifs. C'est une victoire du SNES-FSU lors du CSE du 15 janvier, une nouvelle étape après des mois de mobilisations et d'actions du syndicat à tous les niveaux dans lesquelles les personnels se sont reconnus et ont porté le mot d'ordre du SNES-FSU « nous ne trierons pas nos élèves ». Le SNES-FSU est la seule organisation à avoir déposé et défendu un amendement, inscrivant dans la rédaction du décret et de l'arrêté, la possibilité de groupes à effectifs réduits comme exemple premier d'organisation. Cet amendement a été intégré en séance, ce qui laisse la main aux équipes pour choisir les stratégies les plus propices à la réussite des élèves, notamment avec des dédoublements à l'année pour des groupes hétérogènes. L'action syndicale paie et le SNES-FSU popularise cette victoire pour que la répartition des heures de la DGH reste la prérogative du CA et que les groupes de niveau disparaissent de tous les collèges. Le SNES-FSU continue de mobiliser pour que les moyens restent à disposition des équipes et rappelle en toutes occasions sa revendication pour le retour de la technologie en Sixième. Le SNES-FSU continue d'exiger l'abrogation des derniers textes qui organisent le choc des savoirs ainsi que l'abandon du plan « 800 collèges ».

## Les « 800 collèges »

L'abandon des groupes de niveau est concomitant d'une nouvelle politique d'accompagnement de 800 collèges sélectionnés sur des critères de difficultés scolaires écartant les critères sociaux. À coups de formations imposées et de visites constantes d'un aréopage d'IPR, IEN et CPC, le ministère mise sur un contrôle des choix pédagogiques des équipes pour s'éviter d'attribuer des moyens au service de la réduction des effectifs ou de l'accompagnement des apprentissages. Dans certains secteurs où la baisse démographique s'accélère dans le premier degré, des expérimentations

sont annoncées pour inclure, dans les collèges, des écoles du secteur. Cette nouvelle offensive pour imposer une « École fondamentale », qui plus est décentralisée, croise le plan « 800 collèges » dans une double perspective de fragilisation des statuts des personnels et d'enseignement au rabais pour les élèves. Le SNES-FSU informera largement la profession sur la matrice de réforme éducative à travers les « 800 collèges » avec son management renforcé et mobilise d'ores et déjà pour s'y opposer.

### **Éducation prioritaire court-circuitée**

Dans cette liste des 800 collèges que le SNES-FSU demande de communiquer sans tarder aux représentant·es des personnels, environ 66 % appartiendraient à l'Éducation prioritaire. Ce plan préfigure donc une réduction de la carte de l'Éducation prioritaire, à un moment où le ministre annonce qu'aucune concertation sur la carte n'est possible avant 2027. Pour le SNES-FSU, il est urgent de réviser la carte de l'Éducation prioritaire avec ambition, pour l'élargir selon les besoins, aux collèges et lycées à l'aide de critères nationaux, transparents et concertés : l'IPS ne peut pas être le seul paramètre, il faut aussi tenir compte des redoublements, des taux de boursier·es et de l'environnement social. Le label doit garantir des classes à 16 élèves maximum, des moyens horaires supplémentaires pour travailler régulièrement en groupes à effectif réduit, des moyens humains supplémentaires en personnels d'éducation et de vie scolaire, une équipe pluri-professionnelle complète, une pondération généralisée à l'ensemble de la carte, l'abandon des CLA et des Cités éducatives et un contrôle renforcé contre l'entrisme des associations issues du monde de l'entreprise.

### **Les « 21 collèges » en marge de l'Éducation prioritaire**

Alors qu'il repousse encore la révision de la carte de l'Éducation prioritaire, le ministre se targue de rattraper des « aberrations » en plaçant sous le régime des CLA 21 collèges avec les écoles qui leur sont rattachées. Quelques engagements sont pris : un pôle infirmier, AS, PsyEN renforcé dans chacun, une IMP pour tous les professeur·es et CPE et des bonifications dans le cadre des mutations. Mais la logique des CLA, avec une contractualisation sur 3 ans, s'imposera et exigera des objectifs à atteindre... sans moyen supplémentaire dans la DGH. Le SNES-FSU demande que ces collèges soient intégrés dans la carte de l'EP sans délai ni condition.

### **Lycée**

Les collègues n'ont pas été dupes de l'opération d'enfumage du ministre sur les « points de jury » au baccalauréat. Le SNES-FSU a dénoncé les propos mensongers et insultants du ministre accusant les professeur·es de laxisme alors que le SNES-FSU a prouvé, données à l'appui, que ce sont les moyennes de contrôle continu qui augmentent le taux de réussite dans le bac Blanquer. Le SNES-FSU revendique un bilan du lycée et bac Blanquer pour un retour à des épreuves terminales, nationales et anonymes et l'abrogation de Parcoursup.

Ce bilan pour être utile devra impérativement être différent de celui publié en juillet par l'IGESR sur la classe de prépa-seconde. En effet, la synthèse de ce rapport dresse un tableau positif d'un dispositif qu'il recommande de reconduire, ce que le gouvernement semble avoir finalement décidé de faire. Pourtant, de nombreux points du rapports soulignent le sentiment de stigmatisation vécu par les élèves, le flou dans les objectifs lié à l'absence de programmes. Il mentionne des résultats inégaux et difficilement comparables du fait des différences de niveau visé selon les établissements. Il n'aborde quasiment pas les difficultés liées au climat scolaire et met en avant une vision biaisée des statistiques pour affirmer une réussite de l'orientation des élèves. Le SNES-FSU rappelle son opposition à ce dispositif de relégation et rappelle son mandat d'étude pour une classe de 2nde la plus commune possible.

Le projet de loi du gouvernement pour l'interdiction de l'usage du téléphone portable au lycée, pour lequel on attend l'avis du Conseil d'État, est une autre instrumentalisation politique qui n'échappe pas à la profession. Le SNES-FSU défend une éducation pour un numérique maîtrisé et a fait

adopter un vœu en ce sens au CSE soutenu par la FCPE, les organisations de jeunesse et des organisations syndicales en riposte unitaire au projet de loi.

### **Enseignement supérieur**

Le SNES-FSU dénonce la volonté gouvernementale de réduire l'accès à l'enseignement supérieur. De façon inédite et pour la seconde année consécutive, le PLF 2026 inscrit dans le marbre l'objectif de réduire la proportion de bachelier·es recevant au moins une proposition dans Parcoursup. Ce choix politique, jamais discuté, accompagne la fermeture de places et de formation dans l'enseignement supérieur public et le développement du privé, y compris lucratif. Il témoigne d'un choix de société, celui de renoncer à l'élévation du niveau de qualification de la population. Dans ce contexte, Parcoursup amplifiera les effets de la sélection avec des formations de plus en plus fermées y compris celles réputées non-sélectives. Le SNES-FSU est vigilant aux signaux négatifs nous remontant sur l'avenir des BTS, de plus en plus fragilisés et interrogés dans leur pertinence comme voie de réussite et d'insertion professionnelles des élèves de la voie technologique et d'adaptation aux élèves de la voie professionnelle.

### **Éducation à la paix**

Les offensives du gouvernement pour promouvoir l'armée auprès des jeunes et tout particulièrement des lycéen·nes se multiplient. Alors que le SNU est abandonné, le service militaire volontaire est mis en avant, bonifiable dans Parcoursup, pris en compte dans les PFMP en voie professionnelle ! Les classes engagées, le guide « acculturation à la défense », le livret « ma première cérémonie militaire »... tout est fait pour « acculturer » les personnels et les élèves à l'armée, les familiariser avec l'uniforme, à la manipulation des armes... Le SNES-FSU dénonce ces orientations du gouvernement, qui cherche en outre à capter un public plus fragile scolairement, à rebours des évolutions des besoins des armées en personnels de plus en plus qualifiés, ce qui interroge sur le véritable sens de cette campagne. Le SNES-FSU défend une éducation à la paix, pour l'émancipation de toutes et tous dans un monde juste et solidaire.

### **Formation initiale**

La réforme de la formation initiale, déjà retardée par une mise en œuvre calamiteuse car précipitée, est aujourd'hui suspendue à la création des 8 000 emplois pour accueillir les lauréat·es du L3. L'intersyndicale des organisations de l'enseignement supérieur et de l'EN s'est indignée avec les organisations de jeunesse du peu de cas fait aux étudiant·es qui se préparent à ces nouveaux concours. Aucune information ne leur est communiquée, sauf qu'au 28 février, le ministre pourrait annoncer ne pas pouvoir organiser les épreuves. Redonner de l'attractivité à nos métiers, le moteur de cette réforme, nous a-t-on répété, n'est plus la priorité du gouvernement. Le SNES-FSU demande au ministre de clarifier sa stratégie et de rouvrir sans délai les quelques CAPES et CAPET fermés en M2. Il sera aux côtés des candidat·es pour les informer et les accompagner, notamment en leur conseillant de s'inscrire dans un M1 disciplinaire à défaut de concours en L3. Il distribuera lors des épreuves écrites une publication spécifique à leur attention.

La cartographie des M2E sur le territoire reste incertaine, car si le ministère dit ne pas vouloir toucher aux sites, il ne dit rien des capacités d'accueil notamment pour les disciplines avec habituellement peu de stagiaires. Les modalités d'affectations seront aussi pour beaucoup à voir avec les rectorats. Le SNES-FSU revendique un barème (prise en compte des situations personnelles, possibilités de vœux) et la communication de l'implantation des berceaux.

En Martinique, les préparations aux concours d'histoire-géographie, de lettres et d'arts plastiques subissent les coupes budgétaires de l'État, et sont purement et simplement supprimées à l'INSPE pour l'année scolaire prochaine. Dans un territoire en constante quête d'identité, le SNES-FSU Martinique est en droit de se poser des questions sur les choix faits par L'Université des Antilles quant à des disciplines fondamentales dans la construction d'une jeunesse éveillée.

Les concertations se poursuivent au ministère. La dispense d'épreuves écrites au CRPE pour les candidat·es inscrit·es en LPE a été remise en cause par le ministre, un concours spécifique est de

nouveau en discussion. Le SNES-FSU a réussi à faire prendre en compte ses amendements dans les référentiels disciplinaires du M2E dont les attendus plafonnaient initialement à la maîtrise des programmes de lycée ! Le SNES-FSU informera la profession de son travail et plus globalement de l'état de cette réforme qu'il continue de combattre. L'attractivité dans le second degré ne passe pas par un concours en L3 mais par la valorisation de l'agrégation, niveau de qualification bien repéré et estimé par les étudiant·es, des bourses d'études suffisamment abondées et par des mesures salariales.

### **Droits des personnels en situation de handicap (PSH)**

Le plan national d'actions handicap et inclusion professionnelle 2026-2030, concernant le MEN, le MENESR et le MSJVA, a fait l'objet d'une large concertation depuis plus de 2 ans avec les OS, dont la FSU. Ce plan est prêt et comprend des progrès budgétaires, des progrès dans la reconnaissance, le recrutement et le maintien dans l'emploi des PSH. Ce plan est attendu dans les académies pour être opposable aux rectorats qui ne respectent pas les droits des personnels en situation de handicap, dans les financements de matériel adapté et/ou aménagements de postes pour assurer le maintien dans l'emploi. Pour ces raisons, le SNES-FSU demande la publication rapide de ce plan par le MEN.

### **Bâti scolaire**

L'épisode de froid de janvier 2026 a une nouvelle fois montré l'inadaptation du bâti scolaire aux enjeux climatiques ainsi que l'impréparation de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales. Alors que de nombreux établissement ont fermé en raison de défauts des installations de chauffage, l'épisode neigeux a également démontré l'incapacité du ministère à anticiper et à communiquer des consignes de prévention claires aux personnels. Le SNES-FSU demande que le ministère publie des instructions de gestion des situations de crise et rappelle l'urgence d'un plan d'investissement pour la rénovation du bâti scolaire.

### **Action**

Le contexte international comme les incertitudes politiques pèse sur affecte l'état d'esprit des collègues et leur capacité à s'engager dans l'action. Mais les menaces qui pèsent sur notre modèle social, démocratique et éducatif exigent une réaction syndicale à la hauteur des enjeux. Le SNES et la FSU doivent prendre toute leur part dans la construction de mobilisations qui permettent de montrer que des ruptures avec les politiques économiques, sociales, environnementales et éducatives sont possibles et indispensables. Les avancées obtenues par le SNES-FSU avec la profession, à l'instar récemment de la fin du caractère obligatoire des groupes de niveau, ou les bougés obtenus par la FSU (par exemple sur la retraite des femmes) sont autant de motifs d'espoir qui doivent être popularisés auprès des collègues pour montrer que les victoires sont possibles par l'action syndicale. La dynamique de syndicalisation de ces dernières semaines est à mettre au crédit du travail militant fait à tous les niveaux et confirme que le SNES-FSU a l'écoute et la confiance d'une part grandissante de la profession.

Édouard Geffray poursuit poursuit les politiques macronistes qui visent d'une part à asphyxier le 2nd degré en asséchant les moyens et d'autre part à mettre à mal les ambitions émancipatrices du 2nd degré. Le SNES-FSU appelle à faire de la préparation de rentrée un temps fort de la mobilisation pour l'École publique, le 2nd degré et ses personnels.

Il popularisera ses analyses existantes sur les enjeux démographiques qui permettent d'outiller les collègues pour contrecarrer les discours fallacieux visant à instrumentaliser la baisse démographique pour légitimer les suppressions d'emplois dans le 2nd degré et démanteler l'École publique. Il mettra particulièrement en avant la nécessité de préserver les collèges et les lycées publics. A ce titre, il exigera notamment l'annulation des 4000 suppressions d'emplois de professeur·es. À tous les niveaux la préparation de rentrée permet d'objectiver les besoins et les urgences du 2nd degré que le SNES-FSU popularisera en les rendant publics. Par exemple, il

popularisera ses mandats sur les effectifs maximum dans les classes, en collège et en lycée. Il outillera les S1 pour intervenir en CA, appelle à voter contre les répartition des DGH qui ne permettent pas une amélioration des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves en rassemblant largement la communauté éducative, notamment les parents d'élèves. Il initiera, soutiendra, relayera les mobilisations à l'échelle d'un établissement (audience, rassemblements, grève). Lorsque les conditions sont réunies pour rassembler la profession, y compris en intersyndicale, il appellera à la mobilisation, dont la grève, au niveau académique, par exemple à l'occasion de la tenue des CSA.

Cette séquence budgétaire est aussi le moment pour mener campagne pour nos salaires et nos carrières. En effet, le projet du SNES-FSU pour un second degré émancipateur pour tous les élèves s'appuie sur des personnels reconnus et hautement qualifiés. La cohérence de ce projet implique cette revalorisation. Le SNES-FSU développera une campagne en direction de nos professions et de l'opinion publique pour porter cette ambition et inscrira systématiquement ces enjeux dans les expressions et actions autour du budget. Il se tient prêt à prendre toute initiative d'action au niveau national et en intersyndical, dont la grève, visant à mettre en avant l'urgence d'autres choix budgétaires pour le second degré.

Le SNES-FSU agira également pour les cadres démocratiques de la préparation de rentrée soient respectés en communiquant fermement sur l'absolue nécessité de faire vivre la démocratie sociale à tous les niveaux.

Les dernières mesures annoncées par le ministre de l'Éducation nationale confirment la volonté d'attaquer à la fois nos métiers mais aussi la carte de l'Éducation prioritaire. Le SNES-FSU exige l'abandon des mesures du plan 800 collèges et le retrait de l'instruction aux recteurs et rectrices publiée au BO du 18 décembre 2025. Il diffuse le matériel pour informer les personnels et les engager à résister. Le SNES-FSU popularisera auprès de la profession ses mandats pour une carte revue et élargie de l'Éducation prioritaire. Il soutient et relaye les mobilisations diversifiées des collèges et lycées exigeant leur entrée dans la carte de l'Éducation prioritaire. Le SNES-FSU portera en FSU la nécessité d'une campagne fédérale sur l'éducation prioritaire.

Nos actions ont permis de faire partager largement, dans nos professions et dans l'opinion publique, l'urgence de la création d'un corps de catégorie B pour les AESH. Cette exigence est au cœur de projet éducatif pour le 2nd degré, en particulier celui pour l'École inclusive mais aussi de nos revendications pour l'égalité professionnelle femmes/hommes. Pour passer un cap, le SNES-FSU estime que les mobilisations pour le statut d'AESH ne peuvent se cantonner aux seules AESH. Il propose à la FSU, puis à l'intersyndicale, l'organisation d'ici la fin de l'année scolaire, d'une journée de mobilisation, y compris par la grève, pour la création d'un statut d'AESH et pour une École publique réellement inclusive, respectueuse des droits des élèves et des personnels.

L'ensemble de ces initiatives constitue un plan d'action immédiat que le SNES-FSU popularisera pour rassembler la profession autour de ses analyses, ses revendications et dans l'action.

En lien avec la campagne pour les élections professionnelles, le SNES-FSU popularisera auprès de la profession, ses propositions pour un 2nd degré émancipateur, avec des personnels qualifiés, revalorisés et respectés. Cela permettra de faire le lien entre les enjeux de court terme (rentrée 2026 notamment) et ceux de long terme (avenir du service public d'Éducation). Ce travail est aussi un préalable à la construction d'une mobilisation d'ampleur, qui pourra s'inscrire dans la durée et sur plusieurs jours, autour des enjeux éducatifs. Alors que le gouvernement tente d'enjamber 2026 en se projetant sur l'après 2027 pour mieux ignorer les réponses aux urgences sociales, éducatives et environnementales, le SNES-FSU travaillera à l'organisation de mobilisations permettant d'agir et de gagner dès 2026.

Il s'adressera à la profession mais aussi aux partis politiques, hors extrême droite, alors que ces derniers vont entamer leur travail d'écriture de leurs programmes pour l'élection présidentielle.

Dans les DROM, le SNES-FSU est dans une démarche de soutien des actions, notamment la grève, qui permettra de rassembler largement la profession et qui visent à dénoncer le sous-investissement de l'État dans le service public d'Education.

Le SNES-FSU, tant à l'échelon académique que national, continuera à aider, conseiller et accompagner les collègues à chacune des étapes et des opérations de carrière et de mobilité. Par ailleurs il portera ses mandats dès que la DGRH ouvrira le chantier de réécriture des LDG mobilité.

Le SNES-FSU prendra part aux initiatives de l'intersyndicale second degré pour s'opposer à la militarisation de l'École. Il diffusera ses propres revendications et du matériel spécifique auprès des collègues.

Le SNES-FSU poursuit son travail d'information pour clarifier auprès de la profession les enjeux de la PSC et défendre ses mandats sur le 100 % des soins prescrits pris en charge par la Sécurité sociale. La participation des collègues aux HIS, la fréquentation des stages, les connexions au site comme les retours sur les suppléments de l'US montrent le succès de l'action militante du SNES-FSU sur ce dossier et sa capacité à déployer ses forces pour informer, mobiliser et faire adhérer. Le SNES et la FSU maintiennent la pression pour une baisse des cotisations pour les petites rémunérations et les enfants et plus de solidarité avec les retraité·es. Parallèlement, la MGEN a obtenu le marché pour le contrat « prévoyance » collectif dont elle ne pourra assurer la promotion que mi-février. Seul ce contrat collectif ouvre droit à la participation employeur de 7 €, une participation dont le SNES-FSU demande l'augmentation car il est le seul à permettre la solidarité entre collègues.

La MGEN doit abandonner la procédure lourde et dissuasive qu'elle envisage pour l'affiliation au contrat collectif en prévoyance et pour l'adhésion des retraité·es au contrat collectif en santé.

Le moins que l'on puisse dire à ce stade, c'est que, ni le Ministère, ni la MGEN, ne mettent en avant et ne valorisent le contrat collectif dont les garanties sont pourtant supérieures à celles des contrats individuels proposés et dont le tarif proposé n'est pas lié à l'âge, contrairement aux contrats individuels. Pour le SNES-FSU, le contrat collectif doit être massivement souscrit dans la perspective d'un recouplage santé-prévoyance que nous revendiquons depuis le début.

Le SNES-FSU s'adressera une nouvelle fois à la MGEN pour exiger des réponses écrites à ses demandes, lui rappeler ses responsabilités et défendre ses revendications.

D'ici la fin de la semaine, le SNES s'adressera à ses adhérents pour rappeler sa position et ses interventions suite au droit de réponse de la MGEN dans le café pédagogique.

En vue des élections professionnelles, le SNES-FSU articulera la campagne FSU avec celle du SNES : cette dernière devra particulièrement mettre en avant notre bilan, nos propositions et l'importance du vote. Elle sera déployée à partir du printemps avec le matériel nécessaire. Le SNES-FSU veillera aussi à inscrire ses propositions dans le cadre de son projet de transformation sociale, ce qui est une de ses singularités dans le paysage syndical éducatif.

Le SNES-FSU soutient les initiatives syndicales et intersyndicales/associations initiées dans le cadre de la journée nationale contre le sexisme le 25 janvier. Agir contre le sexisme, c'est promouvoir une culture du respect, soutenir les victimes, former et responsabiliser toute la communauté éducative. C'est aussi exiger des politiques publiques ambitieuses et des moyens pour prévenir, sanctionner et éradiquer les discriminations. Cette journée s'inscrit dans la préparation du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, à laquelle le SNES-FSU appelle à participer massivement.

A l'approche des municipales, le SNES-FSU intensifie son travail d'analyse et de mobilisation notamment pour empêcher des villes de tomber aux mains de l'extrême droite. Ce travail pourra se faire dans les cadres intersyndicaux et/ou avec le collectif VISA. Dans le cadre de ses actions pour lutter contre les idées d'extrême droite, le SNES-FSU continuera de défendre, soutenir et accompagner les syndiqué·es et militant·es qui sont victimes de pressions ou de menaces de la part de l'extrême droite. Il étudiera la possibilité pour le SNES de se constituer partie civile conjointement à la CGT, à Vincent Présumey et à Laurent Indrusiak, contre les menaces et injures publiques dont ils font l'objet de la part de la fachosphère. Le SNES-FSU rappelle aussi son soutien à Sophie Djigo, victime de cyberharcèlement et de menaces de mort, pour avoir porté un projet pédagogique sur les migrations. Le SNES-FSU s'est porté partie civile aux côtés de Sophie Djigo.

Alors qu'une proposition de loi est inscrite dans la niche parlementaire le 22 janvier, la FSU, avec l'intersyndicale, appelle les député·es à s'y opposer. Le 1er mai doit rester un jour férié et chômé.

**Votes : 66 pour, 2 contre, 1 abstention, 0 NPPV**